

Arrêt de la Cour de justice de l'UE dans l'affaire Asociația ACCEPT (C-81/12) sur la politique sociale

Type: [Reportage](#) Référence: [I077783](#) Durée: [03:55](#) Lieu: [Luxembourg - Cour de justice de l'UE](#)

Le 25 avril 2013, dans l'affaire 81/12 Asociația Accept contre Consiliul Național pentru Combaterea Discriminării, la Cour de justice de l'UE a rendu que les déclarations homophobes du « patron » d'un club de football professionnel peuvent faire peser, sur ce club, la charge de prouver qu'il ne mène pas une politique d'embauche discriminatoire. L'apparence de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle pourrait être réfutée à partir d'un faisceau d'indices concordants.



HEURE	DESCRIPTION	DUREE
00:00:00	Titre	00:00:05
00:00:05	Vue extérieure de la Cour de justice de l'UE à Luxembourg (2 plans)	00:00:12
00:00:17	Ambiance générale dans la salle d'audience	00:00:05
00:00:22	Juges de la Cour de justice de l'UE entrant dans la salle d'audience	00:00:09
00:00:31	Extrait de l'intervention (en ROUMAIN) de Camelia Toader, juge de la Cour de justice de l'UE, prononçant l'arrêt dans l'affaire Asociația ACCEPT (C-81/12) sur la politique sociale	00:03:19
00:03:50	Vue générale de la salle d'audience	00:00:05

Service Audiovisuel
Commission européenne
ec.europa.eu/avservices

[Conditions d'utilisation](#)